



FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES  
EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES

الفيدرالية الأوروبية ضد الاختفاء القسري

# DÉVOIR DE VÉRITÉ #17

**ET SI VOUS AVIEZ  
DISPARU ?  
WHAT IF YOU HAD  
DISAPPEARED ?**



LE MAGAZINE SEMESTRIEL DE LA FEMED  
FEMED'S BI-ANNUAL REVIEW



Je veux le revoir !

Si votre fils avait disparu, qu'auriez vous fait ?

Vous l'auriez oublié ?

Vous auriez remercié les autorités : « merci d'avoir enlevé mon enfant » ?

NON

Vous auriez pris le taureau par les deux cornes et vous vous seriez battu contre les dictateurs qui nous enlèvent tout espoir de revoir nos enfants vivants.





# Devoir de Vérité

Devoir de vérité est le magazine semestriel de la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED). A travers les activités de l'organisation, les actualités des associations membres et les témoignages de victimes et professionnels, nous revenons sur les enjeux liés à la lutte contre les disparitions forcées dans la région euro-méditerranéenne.

L'essence même de la FEMED est de soutenir et mettre en lumière la lutte des familles de disparu.e.s et notamment des parents, épouses et époux, filles et fils, sœurs et frères de disparu.e.s.

**Directrice de la publication** : Nassera Dutour, Présidente de la FEMED

**Rédacteur en chef** : William Tardy, Chargé de projets

**Contributeurs** : Natasa Iacovou, Karim Salama, Berfi Kunt, Oumaima Beggar Souhad Karam, Cherifa Kheddar, Rachid el Manouzi et Ellias Stitou

**Conception graphique** : Anaé Azra

## Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED)

 77bis rue Robespierre, 93100 Montreuil, France

 [www.disparitions-euromed.org](http://www.disparitions-euromed.org)

 [secretariat.femed@disparitions-euromed.org](mailto:secretariat.femed@disparitions-euromed.org)

 0760210622

 <https://www.facebook.com/disparitions.euromed/>

 <https://www.instagram.com/femedonline/>

 <https://twitter.com/femedonline>



# Sommaire

## **Editorial**

Elias Stitou .....4

## **La parole aux experts**

Natasa Iacovou pour TRUTH NOW .....6

## **La parole militante**

Karim Salama .....9

## **La parole aux jeunes**

Berfi Kunt .....12

Oumaima Beggar .....15

**Les activités de la FEMED** .....17

## **Des nouvelles de nos associations membres**

CFKDL (Liban) .....23

CCFDVDFM (Maroc) .....25

Djazairouna (Algérie) .....27



## Editorial

Elias Stitou

La disparition forcée vous ronge. Elle vous tue à petit feu. Elle constitue l'une des horreurs les plus indicibles que l'Homme ait pu commettre, et que le droit international qualifie, non sans brutalité, de crime continu. Un crime qui dure dans le temps, et qui vous arrache toujours un peu plus la présence, puis le souvenir d'un être cher. Un crime qui dure dans le temps, et qui pour des centaines de milliers de personnes reste sans réponse. Sans réponse institutionnelle, sans réponse de la société, sans réponse aucune.

Apanage des régimes et du pouvoir, la disparition forcée, dans sa définition juridique, est commise par l'État ou avec son consentement. Elle peut également être due à l'absence de protection des citoyens par ce dernier. Dans de très nombreux pays elle a été utilisée, et l'est malheureusement encore, pour terroriser les populations civiles, et neutraliser la dissidence, l'opposition ou la contestation au sein d'une société. Les victimes de la disparition forcée sont ainsi soustraites à l'État de droit, et peuvent être soumises à la détention arbitraire, à la torture, à la privation de liberté et aux exécutions extrajudiciaires. Partout dans le monde, des jeunes hommes et des jeunes femmes se voient ainsi privé.es de leurs droits : danser, rire, chanter, être heureux, vivre... Un jour, tout s'arrête. Amine, Maria, Houcine ou Pierre est arrêté. Mais ce ne sont pas uniquement les rêves et les espoirs de ces jeunes qui disparaissent en même temps qu'eux et elles, ce sont également ceux de leur famille, de leurs proches.

Dans la plupart des pays du pourtour méditerranéen, les familles de personnes disparues se voient plongées dans un cycle de violences émanant du pouvoir, mais également des structures sociales traditionnelles. En effet, la disparition forcée a également été utilisée comme une arme à l'endroit de groupes sociaux marginalisés, tels les Kurdes en Turquie et en Irak, ou bien encore les Bosniaques et les Albanais en ex-Yougoslavie. Ainsi, la disparition d'un proche ne fait qu'accentuer les divers mécanismes mis en place par des régimes scélérats pour opprimer les peuples et asseoir leur pouvoir.



Par ailleurs, dans des sociétés patriarcales et traditionnelles, la responsabilité de rechercher l'être cher, et de facto, d'adopter une posture contestataire face à l'Etat, incombe dans la majorité des cas aux femmes. Ainsi, ces femmes subissent une répression dont l'intensité est corrélée avec leur statut de défenseuse des droits humains : harcèlement judiciaire, arrestations, violences physiques, ostracisation et déclassement social. Ces oppressions sont autant de punitions collectives que vivent les familles de personnes disparues exigeant de faire éclater la Vérité et d'obtenir la Justice.

Cependant, pour les personnes qui restent, l'un des pires tourments, l'une des pires douleurs, est de ne pas savoir. Comment continuer sa vie, quel sens donner à son existence lorsque l'on ne sait pas ce qu'il est advenu de son fils ou de son père. Ni parmi les vivants, ni parmi les morts, l'absence se transforme en torture perpétuelle. En plus de subir le mépris des Etats, les familles de disparus font également face à l'ignorance, de la société. Une autre caractéristique des disparitions forcées réside dans son inclusion par les régimes au roman national. Ainsi se crée un stigmatisme extrêmement puissant, venant changer l'ignorance en indifférence collective. Entre omerta et oubli imposé, les conséquences dévastatrices de la disparition forcée se cachent dans les interstices.

### **Mais si c'était vous ? Et si c'était mon frère ou ma mère ? Et si c'était moi ?**

C'est la question que tente de poser ce numéro de Devoir de Vérité. Lorsque le phénomène de disparition forcée s'abat sur les membres d'une société, c'est bien celle-ci dans son ensemble qui est attaquée. Car ce crime abject s'étend bien au-delà des seules personnes disparues et leur famille, en cela qu'il modifie profondément et durablement les représentations collectives et le contrat social qui lie les personnes aux institutions et à l'Etat. En outre, si vous disparaissiez, quelles seraient les conséquences, sur vos proches, vos amis, la société ? La faillite de l'Etat de droit prend tout son sens au prisme de la disparition forcée : si Amine, Maria, Houcine ou Pierre disparaît, alors n'importe qui peut disparaître. Et si n'importe qui peut disparaître, alors c'est toute une société qui est en danger.

Cette question, intimement liée aux fondements d'une société juste, où chacun et chacune peut vivre dignement et en sécurité, est un sujet dont il faut se saisir collectivement. Plus jamais, nulle part dans le monde, des jeunes hommes et des jeunes femmes ne doivent disparaître. Plus jamais, des familles ne doivent se battre contre vents et marées pour pouvoir connaître la Vérité sur le sort de leur proche. Pour que le futur que nous souhaitons offrir aux plus jeunes générations ne soit pas aussi sombre que notre présent, posons nous cette question :

### **Et si j'avais disparu ?**

## La parole aux experts

Natasa Iacovou pour  
TRUTH NOW

### **Comment l'impuissance découle-t-elle de la situation des victimes de disparitions forcées et comment donner aux victimes les moyens d'agir par le biais de mécanismes juridiques et sociaux ?**

TRUTH NOW est une organisation non gouvernementale fondée en 2007 par un groupe d'avocats chypriotes. Les objectifs de TRUTH NOW sont multiples : déterminer par tous les moyens possibles le sort des personnes disparues, des personnes qui sont décédées, dont les traces ont été perdues ou dont le sort est inconnu, pendant les troubles intercommunautaires entre les deux communautés de Chypre et pendant l'invasion turque de 1974.

L'expérience des personnes disparues est partagée par les deux communautés. Le 14 août 2018, lors d'une gaffe dans les médias chypriotes grecs, une photo prise en 1964 d'une femme chypriote turque pleurant de désespoir a été utilisée en référence à la souffrance des Chypriotes grecs en 1974. Cela a révélé involontairement que "la douleur est la même, quel que soit le côté où l'on se trouve". À Chypre, l'incapacité à faire son deuil, les sentiments d'incertitude causés par l'ignorance de la vérité, ainsi que l'absence de soutien psychosocial aux familles, d'enquêtes criminelles efficaces et d'excuses officielles, ont également été identifiés comme des facteurs affectant négativement les proches des personnes disparues, quelle que soit la communauté à laquelle ils appartiennent. Ces facteurs ont souvent entraîné des troubles post-traumatiques et des dépressions.



En outre, de nombreuses familles se sont senties stigmatisées et, la plupart des personnes disparues étant des hommes, le bien-être des femmes - en particulier celles qui ont de jeunes enfants - a été particulièrement affecté. L'image symbolique des femmes endeuillées, envahies par la tristesse ou le désespoir, tenant la photo de leur père, mari ou enfant disparu, reste profondément gravée dans la mémoire collective de l'ensemble de la population de l'île. Cette image centrale rappelle la nature hautement humanitaire de la question des personnes disparues. De nombreuses recherches ont mis en évidence les effets néfastes sur les personnes qui attendent le retour d'un être cher.

Même s'il n'est pas toujours facile de définir les conséquences psychosociales, plusieurs points communs ont été observés. Les disparitions forcées sont un phénomène pour lequel la recherche est toujours en cours afin de mieux comprendre ses racines, ses évolutions, ses impacts sur les victimes et la société, ainsi que les remèdes nécessaires ou disponibles pour répondre à ce phénomène.

Grâce à son évolution dans le contexte juridique, le droit à la vérité a été codifié il y a relativement peu de temps. Toutefois, ce droit et d'autres droits connexes sont encore largement méconnus des personnes concernées et de la société civile. Par conséquent, l'impuissance découle généralement d'un manque de connaissance : manque de connaissance des moyens disponibles pour lutter pour ce qui est votre droit, votre droit de connaître la vérité sur le lieu où se trouvent vos proches, le droit de connaître les circonstances de leur disparition, le droit d'avoir accès à la vérité, le droit d'avoir accès à la justice.



L'impuissance provient également du fait qu'à moins d'avoir le soutien de l'État, ce qui est rare, les victimes n'ont ni les moyens financiers ni l'expertise pour promouvoir de leurs propres initiatives les recherches ou les structures nécessaires. La tendance et la culture du silence, au lieu de la vérité, sur cette question (généralement basée sur des motifs et des décisions politiques), génère également des sentiments de peur et d'incertitude, qui sont d'autres aspects de l'impuissance.

En outre, l'impuissance et le désespoir peuvent se fonder sur les dilemmes posés aux individus et à la société concernés. Des dilemmes tels que "vérité ou justice". Cela semble injuste, d'autant plus qu'avec le temps et les informations disponibles, on constate une redéfinition des objectifs des proches. La première préoccupation des proches est de savoir où se trouvent leurs êtres chers. Une fois cela établi, ils ont besoin de savoir ce qui s'est passé, qui l'a fait et la justice doit être rendue. En l'absence du respect de ces étapes indispensables à la cicatrisation des blessures, des sentiments d'impuissance et de désespoir sont générés. L'impuissance découle également du fait que la plupart des proches des disparus sont des femmes et des enfants. Ainsi, les femmes se retrouvent à assumer le foyer, l'éducation et l'économie du foyer seules. En l'absence de soutien de la part de l'État, les victimes sont donc marginalisées et stigmatisées.

*"La douleur est la même, quel que soit le côté où l'on se trouve"*

Afin de combattre ce sentiment d'impuissance, TRUTH NOW entend faire tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à l'établissement des faits relatifs à d'éventuelles violations des droits humains au cours de la période de conflit armé. A cet égard, notre organisation souhaite agir en tant que groupe de pression auprès de l'opinion publique internationale ou chypriote, des gouvernements, des organes législatifs, des organisations religieuses ou des Eglises et, en général, de toutes les organisations, groupes civils ou politiques qui pourraient réaliser ou contribuer à la réalisation des objectifs de l'organisation.

TRUTH NOW organise des discours, des ateliers, des séminaires, des conférences, des campagnes d'information et des réunions pour offrir des services concernant les objectifs de l'organisation. TRUTH NOW s'engage à documenter les violations des droits humains concernant les personnes disparues et à établir des mécanismes de justice transitionnelle qui fourniront des réparations et des garanties de non-répétition. Dans ce contexte, TRUTH NOW fait pression pour la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Notre organisation estime que la vérité est due aux victimes, à leurs proches et à la société, quelle que soit l'origine ethnique des personnes impliquées.



## La parole militante

Karim Salama

*Karim Salama est un militant libyen pour les droits humains, il travaillait pour l'association Biladi qui lutte contre les disparitions forcées, spécifiquement celles visant les personnes transitant par la Libye pendant leurs parcours migratoires. Il est originaire de la ville de Tarhuna.*

### Contexte des disparitions forcées en Libye

Tout au long des quatre décennies du régime de Kadhafi, l'État et ses institutions ont systématiquement commis des disparitions forcées, des actes de torture et d'autres formes de traitements inhumains à l'encontre des opposants politiques, des étudiants, des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et toute personne perçue comme représentant une menace pour l'État. Que ce soit en Libye ou à l'étranger, des milliers de personnes ont été victimes de disparitions forcées et leur sort demeure inconnu en raison du refus du gouvernement de divulguer la moindre information à leur sujet.

Après le déclenchement de la révolution du 17 février 2011 contre le régime de Kadhafi et son renversement, le pays a connu un état de chaos sécuritaire et la propagation de factions armées en dehors du cadre de l'État, ce qui a provoqué une augmentation systématique des disparitions forcées. Les divisions politiques et la lutte pour le pouvoir ont également contribué à la propagation des milices armées, notamment lors de l'opération « Aube de la Libye » à Tripoli et de l'opération « Dignité » à Benghazi, qui ont débutés en 2014, opérations suivies par la guerre de Tripoli en 2019, qui a entraîné la poursuite de disparitions forcées liées au conflit armé. Qui plus est, les milices armées de l'Ouest et de l'Est de la Libye ont systématiquement ciblés les migrants et les demandeurs d'asile. Ainsi, force est de constater que de 1969 à 2024, soit pendant cinquante-quatre ans, il n'y a eu aucun effort clair de la part de l'État libyen pour empêcher et élucider les crimes de disparition forcée.



En Libye, la disparition forcée est considérée avant tout comme un moyen de répression envers les opposants. La disparition forcée est également utilisée comme une méthode efficace afin d'échapper aux sanctions: en cachant les victimes, les preuves des crimes sont effacées. Les milices utilisent de nombreuses méthodes de disparition forcée, certaines disparitions sont perpétrées via des véhicules non identifiables afin qu'il n'existe aucune preuve, ce genre de disparitions est généralement effectuée depuis le domicile ou la rue, dans d'autres cas depuis des portes dérobées, des postes de sécurité ou des lieux de travail.

En outre, il convient de souligner que le crime de disparition forcée est également pratiqué par les autorités libyennes, via des arrestations et des citations à comparaître, en détenant des accusés ou des suspects pendant une période plus longue que la période autorisée par la loi. Les détenus ne sont pas autorisés à informer leur famille ou leurs avocats. Ils sont également isolés du monde extérieur pendant de longues périodes et se voient souvent refuser les soins et les médicaments nécessaires à leur survie.

Afin d'illustrer la pratique des disparitions forcées, il semble nécessaire d'aborder le cas de la ville de Tarhuna. Pendant le contrôle de la milice Kani sur la ville, de fin 2012 à juin 2020, les citoyens ont été victimes de nombreux crimes contre l'humanité tels que la torture, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires, pratiqués par les milices Al-Kani. Les milices commettaient systématiquement des disparitions forcées contre toute personne s'opposant à la famille Al-Kani ou s'exprimant contre leurs crimes dans la ville et villages voisins. Par ailleurs, la terreur instaurée par le règne des Kaniat sur la ville, était amplifiée par le fait que lors des changements d'allégeances politiques des milices *de facto* les civils pris pour cibles changeaient également.

Les charniers laissés par les milices Kani dans la ville de Tarhuna sont considérés comme les traces des crimes les plus odieux commis en Libye. De nombreux cas non documentés de disparitions forcées ont été découverts dans ces charniers et identifiés grâce aux analyses ADN effectuées par la Commission de l'Autorité générale pour la recherche et l'identification des personnes disparues en Libye.



Ces analyses constituent une première victoire et sont considérées comme une expérimentation réussie. En effet, la Commission est une nouveauté dans la région, et son travail s'est étendu via la recherche et l'identification des charniers dans les villes de Syrte, Al-Jufra et Derna.



Selon les témoignages de nombreux survivants, la milice Al-Kani a utilisé divers centres de détention de l'État pour cacher ses victimes, notamment : le centre de correction et de réadaptation de Tarhuna, la prison judiciaire principale et la prison centrale de soutien. La milice Al-Kani a également utilisé certaines installations civiles publiques et privées pour en faire des centres de détention, où étaient cachées les victimes, notamment : la prison de l'usine d'eau d'Abu Naama à Tarhuna, la prison agricole célèbre pour ses boîtes, la prison scolaire d'Al-Sakia, ainsi que quelques maisons de repos et fermes privées.

D'après les rapports soumis à l'Autorité générale pour la recherche et l'identification des personnes disparues, le nombre de victimes de disparitions forcées à Tarhuna serait de 667 personnes, ladite autorité a pu localiser 339 corps. Parmi les 339 corps retrouvés, 226 d'entre eux ont été identifiés après comparaison d'empreintes génétiques (ADN). Le sort du reste des personnes victimes de disparitions forcées demeure inconnu.

En tant que membre d'une association qui lutte contre les disparitions forcées, je souhaite à présent aborder les diverses difficultés rencontrées dans les processus permettant d'élucider les cas de disparitions forcées. Tout au long de la phase de recherche de preuves, j'ai ressenti un sentiment d'anxiété et une véritable souffrance, souffrance qui trouve son origine dans l'espoir, l'espoir que la personne disparue soit encore en vie. Qui plus est, l'anxiété est décuplée par les méthodes de recherches et l'absence d'informations quant au sort réservé à la personne disparue. Parmi les autres difficultés que j'ai constaté, il y a l'impunité, impunité persistante des auteurs des crimes de disparitions forcées et leur contrôle sur les commissariats de police, empêchant les familles de signaler les cas de disparitions forcées, et ce même dans des commissariats extérieurs à la ville. En outre, la majorité des commissariats de police interdisent l'ouverture de rapports concernant les disparitions survenues dans d'autres villes. En effet, en Lybie le principe de juridiction spatiale du crime prime.



Ainsi, j'ai pu constater l'incapacité des agences et des autorités compétentes à répondre de manière adéquate aux familles des victimes, en plus du manque de transparence et de l'impunité des criminels. Par ailleurs, les autres difficultés auxquelles sont confrontées les familles sont nombreuses et variées. En effet, dans la ville de Tarhuna, où le rôle des femmes est généralement limité, lorsque le chef de famille disparaît, les tâches de gestion de la famille sont transférées à la femme qui se retrouve seule pour gérer le foyer, l'éducation et l'économie. Ces difficultés sont amplifiées dans une société qui ne donne pas aux femmes la liberté d'exercer leurs droits et où elles ne trouvent pas leur place dans le marché du travail ni dans le monde des études, ce qui rend ces familles encore plus vulnérables.



## La parole aux jeunes

Berfi Kunt

### Si vous étiez un proche de disparu en Turquie

La Turquie, en particulier les régions de l'Est et du Sud-Est, ont été le théâtre de graves violations des droits humains entre les années 1990 et 2000. Des personnes ont été détenues, torturées, disparues ainsi que victimes de meurtres non élucidés. Des mères ont recherché leurs enfants, certaines n'ont pas vécu assez longtemps pour les retrouver, et elles ont légué cette mission à leurs enfants et à leurs petits-enfants. En dépit du temps écoulé et des changements de gouvernement, l'État n'a fait aucun effort pour retrouver les disparus ; aucun travail n'a été effectué sur les fosses communes qui ont été identifiées et celles qui ne l'ont pas été.

En 1995, alors que le nombre de disparitions forcées était à son apogée, des femmes proches de disparus ont entamé des manifestations silencieuses et pacifiques dans le centre d'Istanbul avec des photos de leurs proches pour réclamer une explication sur le sort des disparus, la poursuite des auteurs et la prévention de nouvelles disparitions. Elles ont été nommées les "mères du samedi" en raison des sit-in qu'elles ont organisés tous les samedis sur la place Galatasaray. Cependant, en raison de l'arrestation violente des proches de disparus par la police lors de la 170ème semaine de sit-in, et de la poursuite de cette intervention pendant 30 semaines, elles ont été obligées de suspendre leurs manifestations. En 2009, elles ont repris les sit-in. Néanmoins, lors de la 700ème semaine en 2018, les démonstrations pacifiques ont été interdites de manière inconstitutionnelle. Pour autant, les mères du samedi ont organisé un sit-in et les forces de sécurité ont attaqué les participants avec des gaz lacrymogènes, des balles en caoutchouc et de nombreux proches de disparus ont été arrêtés. Le ministre de l'Intérieur de l'époque a accusé les mères du samedi d'utiliser la maternité comme un moyen de victimisation, d'apposer un masque de victime au terrorisme et de chercher à diviser la société. Ce n'était pas la première fois qu'elles étaient confrontées à la tentative de l'État de légitimer ses actes illicites en établissant un lien entre le terrorisme et les disparitions forcées.



Compte tenu des politiques de la Turquie, cette réaction du gouvernement n'était pas surprenante. Par ailleurs, le rapport du groupe de travail des Nations Unies publié en 2020 contient des allégations selon lesquelles les disparitions forcées ont de nouveau été appliquées après la tentative de coup d'État de 2016 et que les forces armées turques ont été impliquées dans la disparition de citoyens syriens dans le nord de la Syrie après l'opération "Printemps de la paix".



À la suite de la saisine de la Cour constitutionnelle, celle-ci a statué que l'interdiction des sit-in violait la liberté de réunion et de manifestation. Malgré cette décision, les autorités ont continué d'empêcher les mères du samedi de se rassembler devant la place Galatasaray. Elles ont été arrêtées à plusieurs reprises, menottées et soumises à des violences policières alors qu'elles tentaient de laisser leurs œillets sur la place. Bien que la place ait été rouverte aux Mères du samedi en novembre 2023, ces dernières sont toujours poursuivies dans deux affaires différentes en vertu de la loi sur les rassemblements et les manifestations. En dépit de tout cela, elles se sont battues pendant toutes ces années pour que les auteurs de disparitions forcées soient jugés.

Dans le cadre d'un projet de la FEMED en Turquie, j'ai interviewé des proches de personnes disparues. Hülya Alpsoy a relaté que ses demandes après la disparition de son mari n'ont pas été acceptées, que ses enfants ont vécu dans la peur que leur mère soit également enlevée, qu'ils ont été victimes de discrimination pour l'accès aux aides sociales et aux services de santé. Aziz Taşkaya, a mentionné que lui et ses proches ont dû laisser tous leurs biens dans leur ville natale et émigrer à Istanbul en raison des répressions subies après la disparition de son frère et qu'ils ont rencontré de graves difficultés économiques. Pendant 30 ans, tous ses recours pour retrouver son frère sont restés sans réponse. Chaque fois qu'un os est trouvé à proximité de sa ville natale, Aziz se rend immédiatement sur place, dans l'espoir qu'il appartienne peut-être à son frère.



Remziye Bayram quant à elle a indiqué qu'elle a subi des violences policières dans les commissariats auxquels elle s'est adressée après la disparition de son fils, et que le chagrin causé par cette disparition a entraîné des maladies physiologiques. Enfin, Mehmet Karakaya a expliqué qu'après la disparition de son père, il a été difficile pour sa mère d'élever 9 enfants seule et qu'ils ont connu des difficultés financières et psychologiques.

*“Actuellement, les mères du samedi ne recherchent pas seulement leurs disparus mais se battent également pour l'État de droit, qui est en danger en Turquie”*

Force est de constater que ces personnes et bien d'autres poursuivent leur lutte pour retrouver leurs proches disparus, ce malgré les répressions, les difficultés rencontrées, les enquêtes qui n'ont pas été ouvertes, ou qui ont été ouvertes mais n'ont pas été poursuivies et les affaires pénales qui ont été closes en raison de la prescription.

Actuellement, les mères du samedi ne recherchent pas seulement leurs disparus mais se battent également pour l'État de droit, qui est en danger en Turquie. Chaque fois qu'elles en ont l'occasion, elles affirment qu'elles continueront à lutter tant dans le domaine juridique que dans la vie sociale.

Ainsi, si vous étiez un proche de disparu en Turquie, projetez vous et imaginez toutes les violences subies pendant vos recherches, tous vos recours rejetés. Les enquêtes ou les poursuites à peine ouvertes, sans que les procédures nécessaires soient effectuées jusqu'à la fin du délai de prescription. Si vous étiez un parent de disparu en Turquie, les responsables de la disparition de votre être cher se promèneraient librement dans les rues, vous auriez été détenu à plusieurs reprises et mis sur le banc des accusés où les vrais coupables ne seraient jamais assis. Malgré tout cela, vous devriez quand même poursuivre votre lutte tous les jours durant 30 ans.



## La parole aux jeunes

Oumaima Beggar

### L'impact de la disparition : Une histoire de souvenir et de militantisme

Depuis ma plus tendre enfance, j'ai été marquée par une tragédie familiale qui a profondément affecté ma vie : la disparition de mon grand-père, Allal Mouhaj, lors du coup d'État militaire en 1972 au Maroc. Les récits poignants de ma mère et de ma grand-mère sur les circonstances tragiques de cet événement ont créé en moi un lien émotionnel fort avec cette histoire, malgré mon absence physique lors du déroulement de cette tragédie.

Mon grand-père, Allal Mouhaj, était un homme remarquable selon ma grand-mère, débordant de vie et d'enthousiasme. La brutalité de sa disparition, survenue la nuit du 7 au 8 août 1972, jusqu'à ce que nous soyons informés de sa mort dans un terrible centre de détention secret, a laissé un vide immense dans notre famille. Allal Mouhaj est né en 1940, marié, père de trois filles et pilote dans l'armée de l'air. Peu après la tentative de coup d'État de 1972, il a été accusé d'avoir participé à l'attaque contre l'avion du roi Hassan II et a été condamné à 20 ans de prison. Il a ensuite passé une année en prison, pendant laquelle ma famille lui a rendu visite, puis il a soudainement disparu de la prison. Ma famille n'apprendra qu'après son décès qu'il se trouvait dans la cellule n°2 de la prison secrète de Tazmamart.



**Le défunt Allal Mouhaj**

Il est né en 1940, marié et père de trois filles. Il est décédé à Tazmamart le 9 décembre 1977, selon ce qu'a déclaré le Conseil national des droits de l'homme. Il a été condamné à 20 ans de prison pour avoir provoqué le crash de l'avion. Il se trouvait dans la salle n°2. Il est mort d'une intoxication intestinale aiguë et sa tombe est toujours inconnue.

Il est décédé le 9 décembre 1977, selon les déclarations du Conseil national des droits de l'Homme, des suites d'une intoxication intestinale aiguë. La localisation de sa tombe est toujours inconnue. La douleur de cette perte a été transmise à travers les générations, et même aujourd'hui, son absence se fait toujours ressentir, comme une blessure qui refuse de guérir. Les récits de ma mère et de ma grand-mère ont également mis en lumière les injustices subies par les innocents condamnés, certains à 18 ans d'enfermement arbitraire, et pour beaucoup à la mort au vu des conditions de détention horribles. Qui plus est, les crimes de disparition forcée perdurent car les emplacements des tombes ne sont pas connus et les familles ne peuvent donc pas effectuer leurs deuils.

*“En tant que jeune, j'ai choisi de m'engager dans le militantisme pour faire entendre ma voix et celle de ceux qui sont dans l'ombre, ceux dont la disparition est restée sans réponse”*

À travers mon engagement, j'ai cherché à rendre hommage à la mémoire de mon grand-père et à faire entendre sa voix, même en son absence. En m'investissant dans des actions militantes, j'ai trouvé un moyen de canaliser ma douleur et ma colère, de transformer cette épreuve en une force positive pour soutenir le changement. Le thème du Devoir de Vérité, "Et si vous aviez disparu ?", résonne particulièrement avec mon histoire. Il me pousse à réfléchir à l'impact que la disparition d'un être cher peut avoir, non seulement sur sa famille et ses proches, mais aussi sur l'ensemble de la société. La disparition de mon grand-père, M. Allal Mouhaj, lors de ce coup d'État a non seulement affecté notre famille, mais a également entraîné des conséquences sur la communauté qui l'admirait et le respectait.

En tant que jeune, j'ai choisi de m'engager dans le militantisme pour faire entendre ma voix et celle de ceux qui sont dans l'ombre, ceux dont la disparition est restée sans réponse. Mon engagement découle de ma conviction profonde que chaque personne a le droit d'être entendue, même si elle a disparu. Les disparitions forcées constituent des crimes odieux qui laissent des cicatrices profondes dans les familles et les communautés. Les disparitions sont souvent le résultat de l'impunité des auteurs, qui se sentent libres d'agir sans craindre d'être traduits en justice. C'est pourquoi il est crucial de sensibiliser et de mobiliser l'opinion publique pour faire pression sur les autorités afin qu'elles agissent.

En conclusion, la disparition d'un être cher est une tragédie qui ne devrait jamais être banalisée. En tant que jeunes, nous avons le devoir de nous battre pour la justice et la vérité, pour que personne ne soit oublié ou laissé pour compte. Notre voix peut faire la différence, alors engageons nous pour un monde où chaque disparition compte.



## Les activités de la FEMED

### Formation et plaidoyer en Iraq

C'est à Erbil, ville du Kurdistan irakien que la FEMED a organisé une session de formation sur le plaidoyer et l'influence politique. Cette formation a réuni 17 participants issus d'associations de lutte contre les disparitions forcées de différentes villes irakiennes (Erbil, Kirkuk, Mosul, Kerbala, Basra). Cette formation s'est déroulée du 26 février au 1er mars 2023.

L'objectif de cette formation était de permettre aux acteurs locaux d'acquérir les outils et les techniques indispensables à une stratégie de plaidoyer réussie. La formation était axée sur l'obtention des connaissances nécessaires pour distinguer les différentes phases d'un cycle de plaidoyer. Les ateliers comprenaient la négociation, l'identification d'une problématique, la rédaction pertinente d'un message correspondant et la gestion de réseaux.

En outre, le travail en petits groupes a permis une meilleure compréhension et assimilation des informations théoriques. Les 17 participants ont construit leurs propres stratégies de plaidoyer avec l'appui du formateur, ses conseils et ses indications. Les participants ont montré un grand intérêt pour la formation. De surcroît, un groupe de contact a été créé lors de cette rencontre, ce qui a permis aux participants de développer leurs réseaux.





## Rencontre avec les autorités irakiennes et d'autres parties prenantes dans la lutte contre les disparitions forcées en Irak.

Parallèlement à la formation organisée par la FEMED, une délégation de la FEMED et de son association membre irakienne "Al Ata'a for Human Rights" s'est rendue à diverses réunions avec les autorités régionales irakiennes. Ces réunions ont permis de mettre à jour les connaissances de la FEMED sur les nouveaux projets de loi en lien avec les disparitions forcées et de rencontrer des représentants du ministère de la justice du Kurdistan et de représentants du ministère de l'intérieur du Kurdistan. L'un des principaux thèmes des rencontres était la prise en charge des victimes indirectes de disparitions forcées, ainsi que la centralisation régionale et/ou fédérale de la documentation des cas. La FEMED a ensuite pu rencontrer la Commission indépendante des droits de l'homme en Iraq.





## Femmes et disparitions forcées : une double peine

Que ce soit en Espagne sous le régime franquiste, en Algérie pendant la décennie noire, dans les Balkans pendant les guerres de Yougoslavie, en Irak ou en Syrie, les disparitions forcées ont un impact très important sur les femmes. Dans les sociétés patriarcales, à l'intersection de différents rapports de domination, les femmes subissent diverses formes de violences, notamment lorsqu'elles sont victimes de disparition forcée. En effet, l'article 24 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées précise que le terme "victime" s'entend de la personne disparue et toute personne qui a subi un préjudice direct du fait d'une disparition forcée. Ainsi, les femmes sont fréquemment exposées aux conséquences psychologiques, sociales, économiques et juridiques d'une disparition forcée. Dans de nombreuses sociétés du pourtour méditerranéen, l'absence de l'homme disparu, ajoutée à la législation nationale et aux normes sociales, intensifie la marginalisation et les multiples formes d'oppression que subissent déjà les femmes. Naturellement, ce sont aussi ces femmes qui deviennent des défenseurs des droits et/ou des opposants aux régimes. Ce faisant, elles s'exposent à différentes formes de violences, d'intimidations et de persécutions.

Afin d'attirer l'attention d'un plus grand public, la FEMED a organisé, à l'occasion de la journée internationale pour le droit des femmes, une conférence intitulée « Femmes et disparitions forcées : une double peine » le 17 mars 2023 à Paris. Via les différentes interventions, la FEMED a rendu hommage aux luttes et aux combats menés par les femmes proches des personnes disparues. Les intervenants de cette conférence étaient Emmanuel Janeau, membre du conseil d'administration d'Amnesty International France, Jérôme Benzimra-Hazan, membre de l'Institut des Hautes Etudes Internationales (IHEI), Université Paris-Panthéon-Assas, Rowaida Kanaan, journaliste et militante des droits de l'Homme et membre du secrétariat général du Mouvement politique des femmes syriennes, et Alia Marie, officier de protection et travailleur humanitaire, spécialisée dans le droit international.

### Journée internationale des droits des femmes

**Vendredi 17 mars 2023**

**18h00 - 21h30**

**AMNESTY INTERNATIONAL**

72 boulevard de la Villette, 75019 Paris

Métro: Colonel Fabien

### FEMMES ET DISPARITIONS FORCÉES: UNE DOUBLE PEINE



FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES

EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES

الفيدرالية الأوروبية المتوسطية ضد الاختفاء القسري



الجمعية الوطنية للتحرير  
في الجزائر  
الجمعية الوطنية للتحرير  
في ليبيا  
الجمعية الوطنية للتحرير  
في سوريا  
الجمعية الوطنية للتحرير  
في العراق  
الجمعية الوطنية للتحرير  
في اليمن  
الجمعية الوطنية للتحرير  
في فلسطين  
الجمعية الوطنية للتحرير  
في مصر  
الجمعية الوطنية للتحرير  
في تونس  
الجمعية الوطنية للتحرير  
في المغرب  
الجمعية الوطنية للتحرير  
في الجزائر

Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie



## Mission de plaidoyer auprès des Représentations diplomatiques à Genève et les organes des Nations Unies

La FEMED a mené une mission de plaidoyer à Genève du 8 au 12 mai 2023 en marge de la 130ème session du Groupe de travail des Nations Unies contre les disparitions forcées ou involontaires. La FEMED a invité à cette mission de plaidoyer, ses associations membres d'Algérie, de Libye, du Maroc, du Liban ainsi qu'une association partenaire d'Égypte.

Les membres libyens de la délégation, en réponse aux préoccupations du GTDFI sur la pertinence et les conditions d'une visite en Libye, ont recommandé la mise en œuvre d'une telle action. Ils ont cependant souligné la forte probabilité que les autorités ne coopèrent pas. Actuellement, la plupart des personnes disparues sont entre les mains des milices, qui ont elles-mêmes des liens avec le ministère de l'intérieur. Par conséquent, le dialogue avec les autorités libyennes est essentiel pour mettre un terme au phénomène des disparitions forcées causées par les milices.

Concernant le Liban les perspectives ouvertes par la loi 105 instituant les droits des familles à connaître le sort des personnes disparues, ont longuement été examinées. Les discussions ont ensuite porté sur les conditions de renouvellement de la commission mise en place par ladite loi, ainsi que sur tous les éléments permettant d'expliquer et d'analyser ses dysfonctionnements et ses blocages. Enfin, un accent particulier a été mis sur la nécessité pour le GTDFI de s'impliquer dans la mise en œuvre et les travaux de cette commission, par le biais de visites, de rencontres, de débats avec des personnalités politiques libanaises, entre autres, pour lever les obstacles au financement, et surtout pour provoquer une véritable volonté politique d'exploiter le potentiel de cette loi.

Le cas de l'Égypte a été longuement discuté, notamment à cause de l'augmentation inquiétante des arrestations et détentions arbitraires, ainsi que des disparitions forcées. Par ailleurs, en s'appuyant sur le cas d'Ibrahim Metwally Hegazy, le représentant de la Commission égyptienne des droits et libertés a décrit la situation des défenseurs des droits de l'homme en Égypte. Les discussions ont ensuite porté sur la faisabilité d'une visite du GTDFI en Égypte afin d'examiner la sécurité des familles des personnes disparues, ainsi que des personnes et des organisations qui les défendent.





## Formation sur les techniques de plaidoyer et l'influence politique du 26 au 29 septembre 2023 à Hammamet, Tunisie

Cette formation a réuni sept représentants des associations marocaines, libanaises, algériennes et turques. La formation s'est déroulée à Hammamet, en Tunisie, afin de permettre à tous les participants de voyager sans visa, notamment les Libyens. Pendant quatre jours, les différentes sessions et ateliers ont couvert l'analyse des problèmes et des solutions, les tactiques et les interventions, les principes du plaidoyer, le cadre juridique concernant les disparitions forcées ainsi que tous les aspects techniques et stratégiques en lien avec les activités de plaidoyer et d'engagement. Les participants ont travaillé en trois groupes distincts représentant chacun un pays : Algérie, Libye et Maroc. Le groupe Algérie avait choisi de travailler sur un plan stratégique pour la révocation de la Charte pour la réconciliation nationale, le groupe Maroc sur la création d'un nouvel organe indépendant chargé d'enquêter sur les disparitions forcées au Maroc, et le groupe Libye sur la création d'un mécanisme international d'enquête et de sanctions en Libye.

## Campagne « Et si j'avais disparu ? » pour la journée internationale des victimes de disparitions forcées (30 août)

Pour commémorer la journée internationale à la Mémoire de tous les disparus qui se tient le 30 août de chaque année, la FEMED a lancé une campagne du 30 août au 2 septembre 2023 intitulée « Et si j'avais disparu ? ».



Différents collectifs de familles de disparus ont été invités à y participer, ainsi que des ONG internationales et des militants des droits de l'homme de différents pays de la zone euro-méditerranéenne. En plus des diverses prises de parole, des photos de personnes disparues et des banderoles ont été exposées sur la place de la Bastille à Paris. Après les discours, une minute de silence a été observée sur la place et en ligne via l'application zoom. Grâce à la possibilité de participer en ligne, des personnes du monde entier ont pu assister à cet événement symbolique, notamment depuis le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, le Liban, l'Irak, la Turquie, le Kosovo, la Bosnie, le Canada, les États-Unis, la Belgique et l'Allemagne. Le rassemblement s'est terminé par des chants et musiques en l'honneur des disparus.



Le lendemain du rassemblement, la FEMED a organisé une conférence, intitulée « Mémoires et Justice ». La conférence a porté sur l'importance de la mémoire et du travail des historiens et archivistes dans la lutte contre l'impunité et pour la Vérité et la Justice. Modérée par Madjid Benchikh, ancien doyen de la faculté de droit d'Alger et ancien président d'Amnesty International Algérie, la conférence a réuni Olivier de Frouville, directeur du Centre de recherche sur les droits de l'homme de Paris et président du Comité des Nations unies sur les disparitions forcées, Joens Boel, ancien directeur des archives de l'UNESCO et membre exécutif de la section "Archives et droits de l'Homme" du Conseil international des archives, et Malika Rahal, historienne et directrice de l'Institut d'histoire du temps présent.

*“Des personnes du monde entier ont pu assister à cet événement symbolique”*

La journée du 1er septembre été dédiée aux victimes de disparition forcée, notamment via l'organisation de tables rondes sous l'intitulé « Récits de Vérité », animées par M. Aissa Rahmoune, vice-président de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et de la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme (LADDH). Des témoignages poignants de victimes venues de Syrie et d'Égypte, ainsi que des témoignages de proches de personnes disparues en Libye, au Liban, en Algérie et au Maroc ont bouleversé le public.

La campagne s'est achevée le samedi 2 septembre par une journée de visibilité sur la place de la République en plein cœur de Paris. La FEMED a organisé cette journée avec le concours de différentes associations de familles de disparus basées en France. Une exposition de photos a été installée et des films documentaires ont été projetés sur la place toute la journée. Des personnes originaires de pays où les disparitions forcées ont eu lieu ou ont encore lieu de manière systématique et généralisée se sont jointes aux équipes et aux bénévoles de la FEMED pour discuter, échanger et partager des informations, des idées, des sentiments et des contacts précieux. Enfin, la journée a également été marquée par des concerts donnés par divers groupes et musiciens.



## Des nouvelles de nos associations membres

### **Le comité des familles des personnes disparues et kidnappées au Liban (CFKDL)**

Le comité des familles des personnes disparues et kidnappées au Liban (CFKDL) fondé par sa présidente madame Wadad Halwani mène sans relâche un combat contre le silence imposé par les autorités sur le sort de 17 000 personnes disparues.

Le CFKDL seul, ou en partenariat avec plusieurs réseaux ou organisations humanitaires, notamment la FEMED œuvrent depuis des décennies contre les disparitions forcées. Au travers de mobilisations permanentes au fil des années et ce dès la fondation du CFKDL. Par ailleurs, pendant les deux années 2022 et 2023, le comité et les familles ont effectués de nombreux sit-in, des conférences de presse, des rencontres culturelles et artistiques, des films, une chanson, une fresque murale, tous réalisés sur le thème de la disparition, l'impunité et l'injustice. De plus, un livre a été écrit par 15 femmes, mères, épouses ou sœurs de personnes disparues qui n'avaient aucune expérience dans le domaine de l'écriture et qui pour certaines sont analphabètes. Cet ouvrage relate les combats quotidiens, la survie, les souffrances, la nostalgie et a été traduit en français et en anglais. Projet parrainé, soutenu techniquement et matériellement par l'organisation ICTJ que nous remercions vivement.

En mars 2023, à l'occasion des 40 ans du CFKDL, nous avons organisé une timeline en infographie informative et chronologique dans la salle des expos du Journal « Al Safir », timeline qui expose au public les différentes étapes du combat du comité constitué d'innombrables démarches politiques menées afin d'obtenir des réponses sur le sort de nos chers disparus.



Vue l'importance et l'utilité d'évoquer la guerre du Liban (dite civile) avec toutes ses atrocités, ses malheurs et le devoir de transmettre aux nouvelles générations, cette même exposition est de nouveau à la disposition de toutes et de tous à la « Beyt Beyrouth » un immeuble situé à l'ancienne ligne de démarcation de la guerre. Cet immeuble a été conservé afin de servir de musée à la mémoire des atrocités commises durant la guerre.

Le comité a invité sous le haut patronage du Gouverneur (le muhafez) de Beyrouth la presse, les médias, toutes les organisations humanitaires et surtout les écoles, lycées et universités pour que l'histoire de la guerre civile ne se répète jamais.

Souhad Karam, pour le comité des familles des personnes disparues et kidnappées au Liban.





## Comité de coordination des familles des disparus et des victimes de la disparition forcée au Maroc

Le Comité de coordination a consacré la plupart de ses activités de l'année 2023 à la commémoration du 50ème anniversaire du soulèvement populaire du 3 mars 1973.

En 1973, à la suite des tentatives de coups d'Etat de 1971 et 1972, de nombreux soulèvements ont pris place à travers le Maroc, ces mouvements ont été brutalement réprimés. Plus de 2500 personnes ont été kidnappées, torturées à mort, portées disparues et d'autres ont été présentées à la justice et condamnées. D'autres personnes ont été libérées sans procès mais porteront les séquelles de leurs captivités à vie. Parmi les insurgés qui ont été jugés, une grande partie a été condamnée à des peines de moins de 5 ans. Après les jugements les détenus ont été kidnappés de la prison centrale de Kenitra où ils purgeaient leurs peines. Ils ont été transférés au bagne de Tazmamart où ils ont été gardés au secret dans des conditions abominables jusqu'en 1991, 38 d'entre eux sont morts des suites des horribles conditions de détention.

Par ailleurs, le 7 août 1973, 80 militants de gauche ont été enlevés à la suite des événements du 3 mars, ils ont été gardés au secret pendant plus de 6 mois et acquittés par le tribunal de Kenitra. Néanmoins, ils ont été de nouveau kidnappés par les services de la police secrète avant leur libération, alors que leurs familles les attendaient devant la prison pour les accueillir. Après cette seconde disparition, ils ont été présentés à la justice et jugés une seconde fois.





Ainsi, durant l'année 2023 afin de rendre hommage aux victimes des événements susmentionnés, le Comité des Familles a participé à de nombreuses activités qui se sont déroulées dans plusieurs villes marocaines : Casablanca, Khénifra, Moulay, Bouaaza et Figuig entre autres.

Le 5 mars, une centaine de proches de disparus et des victimes de disparition forcée au Maroc se sont réunies en assemblée générale, et ont conclu que les dossiers de violations graves des droits humains ne peuvent être clos, tant que la vérité est niée et la justice n'est pas rendue.

À l'occasion de la journée internationale des victimes de disparition forcée, un sit-in a été organisé devant la prison centrale de Kenitra en mémoire de tous les militants qui y ont été détenus durant de nombreuses années, et dont une centaine ont été condamnés à mort et exécutés.

À diverses occasions le Comité des Familles a publié des communiqués afin de rappeler les revendications des familles : le 24 mars lors de la journée pour la vérité ; le 1er mai à l'occasion de la fête du Travail ; le 20 juin en l'honneur du soulèvement de Casablanca ; le 30 août pour la journée internationale contre les disparitions forcées ; le 29 octobre lors de la journée du disparu au Maroc et enfin le 10 décembre à l'occasion de la journée internationale des droits humains.



Le Comité a également contribué à l'organisation d'une caravane visant à arriver jusqu'au centre de détention secret de Tazmamart. Cette action était prévue du 1er au 3 décembre mais elle a été interdite par les autorités marocaines à la dernière minute. À la suite de l'interdiction de la caravane, le Comité a pris part à la conférence de presse organisée par l'association des victimes de Tazmamart, qui s'est tenue au siège de l'AMDH à Rabat.

Par ailleurs, durant l'année 2023, le Comité a participé activement aux formations organisées par la FEMED en Tunisie et au Maroc et à des conférences en lien avec les violations graves des droits humains organisées par des associations et des partis politiques marocains. Enfin, le Comité des familles a activement aidé à la préparation du 6ème Forum Marocain pour la Vérité et la Justice, qui s'est tenu à Marrakech le 16, 17 et 18 février 2024.



## Djazairouna

En 2023, l'association Djazairouna a poursuivi ses activités permanentes. Avec dans un premier temps la continuité de la cellule socio-psycho-juridique, chargée de l'accueil, l'écoute, l'orientation et l'accompagnement des victimes, ce via une prise charge sociale, psychologique et juridique, assuré par l'assistante sociale, les psychologues et les juristes. En parallèle l'association a maintenu le processus d'enrichissement de la base de données, afin de centraliser les informations relatives aux victimes et aux crimes de disparition forcée. Par ailleurs, Djazairouna a assuré le fonctionnement du centre de documentation et de recherche DAKIRA (mémoire), qui regroupe des œuvres littéraires et des articles de presses dans sa bibliothèque, qui est mise la disposition à titre gracieux des jeunes chercheur.e.s ; victimes de terrorisme et autres lycéens et étudiants des universités de Blida 01 et Blida 02.

En outre, Djazairouna a organisé des journées de commémoration à la mémoire des victimes du terrorisme ; dont la commémoration organisée le 24 juin 2023, à la mémoire de Leila et Mohamed Redha Kheddar, assassinés par les islamistes à leur domicile, qui abrite le siège de l'association.

A travers diverses actions, Djazairouna poursuit la revendication du statut de victime, et maintient la lutte pour la défense et la promotion des droits de la personne, notamment ceux des femmes et des enfants, contre les violences à leurs égards, pour l'égalité, ainsi que pour l'instauration d'un Etat de Droit.



Ainsi, Djazairouna œuvre notamment à travers un travail de réflexion, de concertation, de propositions et de recommandations lors des divers rencontres et ateliers de travail ; mais aussi via la participation aux enquêtes et sondages menés par des institutions internationales ; et la contribution aux travaux d'études et de recherches, à l'échelle nationale, régionale et internationale.



Voici à titre non exhaustif quelques actions menées par l'association en 2023 :

- La rédaction du rapport bisannuel pour la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des peuples (depuis mai 2016) sur les avancées et les violations des droits fondamentaux de la personne en Algérie.
- La contribution au travail de recherche mené par Mme Ratiba Hadj-Moussa, professeure en sociologie à l'Université York à Toronto, concernant les mémoires alternatives dans des contextes post-violences politiques (guerre civile, terrorisme, régimes autoritaires. etc.), cette recherche est réalisée par le biais de rencontres via zoom, en février et mars 2023, avec des familles victimes du terrorisme, la présidente et la secrétaire générale de l'association Djazairouna.
- La participation au Forum des ONG initié par le Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme (ACDHRS), à l'occasion de la 75ème Session Ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples qui s'est déroulé à Banjul, Gambie du 29 Avril au 01 Mai 2023. Lors de ce forum plusieurs recommandations concernant la protection et la promotion des Droits de l'homme en Algérie ont été formulées et envoyées à la commission en vue de leur adoption.
- La contribution à l'étude exploratoire « Société civile indépendante - Engagement de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme » menée, en juillet 2023, par le Global Center and Rights & Security International dans le cadre du projet de cadrage pour faciliter les échanges et les discussions de la société civile sur la nécessité et les voies potentielles, la viabilité et l'intérêt d'un engagement indépendant avec les organes et mécanismes pertinents des Nations Unies sur les questions de lutte contre le terrorisme, y compris le Pacte mondial.
- La participation à la réalisation d'une vidéo relative aux conséquences de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et sur le combat des familles de victimes des années 1990 en Algérie, en septembre 2023, dans le cadre de la campagne « Ni parmi les vivants, ni parmi les morts » de la FEMED





**ENGLISH VERSION**



I want to see him again !

If your son had disappeared, what would you have done?

Would you have forgotten him?

Would you have thanked the authorities: "Thank you for taking my child away"?

NO

You would have taken the bull by the horns and fought against the dictators who are taking away any hope of seeing our children alive again.





# Duty of Truth

Duty of Truth is the biannual magazine of the Euro-Mediterranean Federation against Enforced Disappearances (FEMED). Through the organization's activities, news from member associations and testimonials from victims and professionals, we look back at the issues involved in the fight against enforced disappearances in the Euro-Mediterranean region.

The very essence of FEMED is to support and highlight the struggle of the families of the disappeared, and in particular the struggle carried on by their parents, wives and husbands, daughters and sons, sisters and brothers.

**Director of publication:** Nassera Dutour, President of FEMED

**Editor:** William Tardy, Project Manager

**Contributors:** Natasa Iacovou, Karim Salama, Berfi Kunt, Oumaima Beggar, Souhad Karam, Cherifa Kheddar, Rachid el Manouzi and Ellias Stitou

**Graphic design:** Anaé Azra

**Euro-Mediterranean Federation against Enforced Disappearances (FEMED)**

 77bis rue Robespierre, 93100 Montreuil, France

 [www.disparitions-euromed.org](http://www.disparitions-euromed.org)

 [secretariat.femed@disparitions-euromed.org](mailto:secretariat.femed@disparitions-euromed.org)

 0760210622

 <https://www.facebook.com/disparitions.euromed/>

 <https://www.instagram.com/femedonline/>

 <https://twitter.com/femedonline>



# Summary

## **Editorial**

Elias Stitou .....4

## **The expert's voice**

Natasa Iacovou pour TRUTH NOW .....6

## **The activist's voice**

Karim Salama .....9

## **The youth's voice**

Berfi Kunt .....12

Oumaima Beggar .....15

**FEMED's activities**.....17

## **News from our members**

CFKDL (Liban) .....23

CCFDVDFM (Maroc) .....25

Djazairouna (Algérie) .....27



## Editorial

Elias Stitou

Enforced disappearance eats away at you. It kills you slowly. It's one of the most unspeakable horrors mankind has ever committed, and one that international law describes, not without brutality, as a continuing crime. It's a crime that lasts over time, ripping away the presence and memory of a loved one. A crime that lasts over time, and for hundreds of thousands of people remains unanswered. No institutional response, no response from society, no response at all.

Enforced disappearance, in its legal definition, is committed by the state or with its consent. It can also be the result of the state's failure to protect its citizens. In many countries, enforced disappearance has been, and unfortunately still is, used to terrorize civilian populations and neutralize dissidence, opposition or contestation within a society. Victims of enforced disappearance are thus removed from the rule of law, and may be subjected to arbitrary detention, torture, deprivation of liberty and extrajudicial executions. All over the world, young men and women are thus deprived of their rights: to dance, to laugh, to sing, to be happy, to live... One day, everything stops. Amine, Maria, Houcine or Pierre is arrested. But it's not just the hopes and dreams of these young people that disappear along with them, it's also those of their families and loved ones.

In most countries around the Mediterranean, the families of the disappeared are plunged into a cycle of violence emanating not only from the authorities, but also from traditional social structures. Indeed, enforced disappearance has also been used as a weapon against marginalized social groups, such as the Kurds in Turkey and Iraq, or the Bosnians and Albanians in the former Yugoslavia. In this way, the disappearance of a loved one only serves to accentuate the various mechanisms put in place by criminal regimes to oppress people and consolidate their power.



What's more, in patriarchal and traditional societies, the responsibility for seeking out a loved one, and de facto adopting a contesting position against the state, falls in most cases on women. As a result, these women suffer repression whose intensity correlates with their status as human rights defenders: judicial harassment, arrests, physical violence, ostracism and social downgrading. These oppressions are collective punishments experienced by the families of the disappeared, who demand that the Truth be brought to light and that Justice be done.

However, for those who remain, one of the worst torments, one of the worst pains, is not knowing. How can you go on with your life, what meaning can you give to your existence when you don't know what has happened to your son or father? Neither among the living, nor among the dead, absence becomes a perpetual torture. As well as suffering the contempt of states, the families of the disappeared also face the ignorance of society. Another characteristic of enforced disappearance is its inclusion by regimes in the national narrative. This creates an extremely powerful stigma, turning ignorance into collective indifference. Between omerta and imposed oblivion, the devastating consequences of enforced disappearance lurk in the interstices.

### **But what if it were you? What if it were my brother or my mother? What if it were me?**

That's the question this issue of Duty of Truth sets out to answer. When the phenomenon of enforced disappearance falls upon the members of a society, it is the society as a whole that is under attack. For this abject crime extends far beyond the missing persons and their families, in that it profoundly and durably alters collective representations and the social contract that binds people to institutions and the State. Moreover, if you were to disappear, what would be the consequences for your family, your friends and society as a whole? The bankruptcy of the rule of law takes on its full meaning in the prism of forced disappearance: if Amine, Maria, Houcine or Pierre disappears, then anyone can disappear. And if anyone can disappear, then an entire society is at risk.

This issue, intimately linked to the foundations of a fair society, where everyone can live in dignity and security, is one that we must tackle collectively. Never again, nowhere in the world, must young men and women disappear. Never again must families fight against all odds to find out the truth about their loved one's fate. To ensure that the future we wish to offer our younger generations is not as bleak as our present, we shall ask ourselves this question:

### **What if I had disappeared?**



## The expert's voice

Natasa Iacovou for

TRUTH NOW

### **How does powerlessness arise from the situation of victims of enforced disappearance, and how can victims be empowered through legal and social mechanisms?**

TRUTH NOW is a non-governmental organization founded in 2007 by a group of Cypriot lawyers. The aims of TRUTH NOW are : to determine by all possible means the fate of people who disappeared, who died, whose traces were lost or whose fate is unknown, during the intercommunal tensions between the two communities of Cyprus and during the Turkish invasion of 1974.

The experience of missing persons is shared by both communities. On August 14, 2018, in a Greek Cypriot media gaffe, a photo taken in 1964 of a Turkish Cypriot woman weeping in despair was used in reference to the suffering of Greek Cypriots in 1974. This unwittingly revealed that "pain is the same, whatever side you're on". In Cyprus, the inability to grieve, the feelings of uncertainty caused by ignorance of the truth, as well as the absence of psychosocial support for families, effective criminal investigations and official apologies, were also identified as factors negatively affecting the loved ones of missing persons, whatever community they belonged to. These factors have often led to post-traumatic disorders and depression.



In addition, many families felt stigmatized and, as most of the missing persons were men, the well-being of women – especially those with young children – was particularly affected. The symbolic image of bereaved women, overcome by sadness or despair, holding the photo of their missing father, husband or child, remains deeply engraved in the collective memory of the island's entire population. This central image is a reminder of the highly humanitarian nature of the missing persons issue. Numerous studies have highlighted the damaging effects on people waiting for the return of a loved one.

Although it is not always easy to define the psychosocial consequences, several common points have been observed. Enforced disappearance is a phenomenon for which research is still ongoing to better understand its roots, its evolution, its impact on victims and society, as well as the remedies needed or available to respond to this phenomenon.

Thanks to its evolution in the legal context, the right to the truth was codified relatively recently. However, this and other related rights are still largely unknown to those concerned and to civil society. Consequently, powerlessness generally stems from a lack of knowledge: lack of knowledge of the means available to fight for what is your right, your right to know the truth about the whereabouts of your loved ones, the right to know the circumstances of their disappearance, the right to have access to the truth, the right to have access to justice.





Powerlessness also stems from the fact that, unless they have the support of the state - which is rare - victims have neither the financial means nor the expertise to promote the necessary research or structures on their own initiative. The tendency and culture of silence, rather than truth, on this issue (generally based on political reasons and decisions), also generates feelings of fear and uncertainty, which are other aspects of powerlessness.

In addition, helplessness and despair can be based on the dilemmas posed to the individuals and society concerned. Dilemmas such as "truth or justice". This seems unfair, all the more so as, with the passage of time and the availability of information, we see a redefinition of the objectives of loved ones. Their first concern is to know where their loved ones are. Once this has been established, they need to know what happened, who did it, and justice must be done. If these essential steps in the healing process are not taken, feelings of helplessness and despair are generated. Powerlessness also stems from the fact that most of the relatives of the missing are women and children. As a result, women are left to look after the home, education and household economy on their own. In the absence of state support, victims are marginalized and stigmatized.

*"The pain is the same, whatever side you're on".*

In order to combat this feeling of powerlessness, TRUTH NOW intends to do everything in its power to help establish the facts about possible human rights violations during the period of armed conflict. In this respect, our organization wishes to act as a pressure group vis-à-vis international or Cypriot public opinion, governments, legislative bodies, religious organizations or churches and, in general, all organizations, civil or political groups which could achieve or contribute to the achievement of the organization's objectives.

TRUTH NOW organizes speeches, workshops, seminars, conferences, information campaigns and meetings to provide services related to the organization's objectives. TRUTH NOW is committed to documenting human rights violations concerning missing persons and to establishing transitional justice mechanisms that will provide reparations and guarantees of non-repetition. In this context, TRUTH NOW is advocating for the ratification of the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance. Our organization believes that truth is owed to the victims, their loved ones and society, whatever the ethnic origin of those involved.

## The activist's voice

Karim Salama

*Karim Salama is a Libyan human rights activist who used to work for the Biladi association, which fights against enforced disappearances, specifically those targeting people transiting through Libya during their migratory journeys. He is originally from the town of Tarhuna.*

### **Context of enforced disappearances in Libya**

Throughout the four decades of Gaddafi's regime, the state and its institutions have systematically committed enforced disappearances, torture and other forms of inhumane treatment against political opponents, students, journalists, human rights defenders and anyone perceived as a threat to the state. Whether in Libya or abroad, thousands of people have been victims of enforced disappearance, and their fate remains unknown due to the government's refusal to disclose any information about them.

Following the outbreak of the February 17, 2011 revolution against Gaddafi's regime and his overthrow, the country experienced a state of security chaos and the spread of armed factions outside the framework of the state, leading to a systematic increase in enforced disappearances. Political divisions and the struggle for power also contributed to the spread of armed militias, notably during Operation Libya Dawn in Tripoli and Operation Dignity in Benghazi, which began in 2014, operations followed by the Tripoli War in 2019, which led to the continuation of enforced disappearances linked to the armed conflict. What's more, armed militias in western and eastern Libya have systematically targeted migrants and asylum seekers. From 1969 to 2024, i.e. for fifty-four years, there was no clear effort of the Libyan state to prevent and elucidate the crimes of enforced disappearance.



In Libya, enforced disappearance is seen above all as a means of repression against opponents. Enforced disappearance is also used as an effective method of evading punishment: by hiding victims, evidence of crimes is erased. Militias adopt a wide range of enforced disappearance methods: some disappearances are carried out using unidentifiable vehicles, so that there is no evidence, and are generally carried out from the home or the street, while others are carried out from back doors, security posts or workplaces.

In addition, it should be stressed that the crime of enforced disappearance is also practiced by the Libyan authorities, via arrests and summonses, by detaining accused persons or suspects for longer than the period authorized by law. Detainees are not allowed to inform their families or lawyers. They are also isolated from the outside world for long periods and are often denied the care and medication they need to survive.

In order to illustrate the practice of enforced disappearances, it seems necessary to address the case of the town of Tarhuna. During the Kani militia's control over the town, from late 2012 to June 2020, citizens were the victims of numerous crimes against humanity such as torture, enforced disappearances and extrajudicial executions, practiced by the Al-Kani militias. The militias systematically committed enforced disappearances against anyone opposing the Al-Kani family or speaking out against their crimes in the town and surrounding villages. Moreover, the terror created by the Kaniat's reign over the town was amplified by the fact that when the political allegiances of the de facto militias changed, so did the civilians targeted.

The mass graves left by the Kani militia in the town of Tarhuna are considered to be traces of the most heinous crimes committed in Libya. Numerous undocumented cases of enforced disappearance have been discovered in these mass graves and identified thanks to DNA analyses carried out by the General Authority Commission for the Search and Identification of Missing Persons in Libya.



These analyses represent a first victory and are considered a successful experiment. Indeed, the Commission is a newcomer to the region, and its work has expanded to include the search for and identification of mass graves in the towns of Sirte, Al-Jufra and Derna.



According to the testimonies of many survivors, the Al-Kani militia used various state detention centers to hide their victims, including: the Tarhuna correction and rehabilitation center, the main judicial prison and the central support prison. The Al-Kani militia also used some public and private civilian facilities as detention centers, where victims were hidden, including: the Abu Naama water plant prison in Tarhuna, the agricultural prison famous for its stalls, the Al-Sakia school prison, as well as some nursing homes and private farms.

According to reports submitted to the General Authority for the Search and Identification of Missing Persons, the number of victims of enforced disappearance in Tarhuna is 667, and the said authority has been able to locate 339 bodies. Of the 339 bodies found, 226 have been identified by DNA comparison. The fate of the remaining victims of enforced disappearance remains unknown.

As a member of an association that fights against enforced disappearances, I would now like to address the various difficulties encountered in the process of clarifying cases of enforced disappearance. Throughout the evidence-gathering phase, I have felt a sense of anxiety and real suffering, a suffering rooted in hope - the hope that the disappeared person is still alive. Moreover, the anxiety is increased tenfold by the search methods and the lack of information about the fate of the missing person.

Other difficulties I have observed include the impunity, the persistent impunity of the perpetrators of enforced disappearance crimes and their control over police stations, preventing families from reporting cases of enforced disappearance, even in out-of-town police stations. In addition, the majority of police stations prohibit the opening of reports concerning disappearances that have occurred in other towns. In Libya, the territorial principle takes precedence.



In this way, I was able to observe the inability of the relevant agencies and authorities to respond adequately to the families of the victims, in addition to the lack of transparency and impunity of the criminals. The other difficulties facing families are many and varied. Indeed, in the town of Tarhuna, where the role of women is generally limited, when the head of the family disappears, the tasks of running the family are transferred to the wife, who is left alone to manage the home, education and the economy. These difficulties are amplified in a society that does not give women the freedom to exercise their rights, and where they do not find their place in the job market or the world of education, making these families even more vulnerable.



## The youth's voice

Berfi Kunt

### **If you were a relative of someone missing in Turkey**

Turkey, and in particular the eastern and south-eastern regions, were the scene of serious human rights violations between 1990 and 2000. People were detained, tortured, disappeared and murdered. Mothers searched for their children, some of them have not lived long enough to find them, and transmitted this task to their children and grandchildren. Despite the passage of time and changes of government, the state has made no effort to find the missing; no work has been done on the mass graves that have been identified and those that have not.

In 1995, when the number of enforced disappearances was at its peak, women relatives of the disappeared began silent, peaceful demonstrations in central Istanbul with photos of their loved ones to demand an explanation of the fate of the disappeared, prosecution of the perpetrators and prevention of further disappearances. They were named the "Saturday Mothers" because of the sit-ins they organized every Saturday in Galatasaray Square. However, due to the violent arrest of relatives of the disappeared by the police during the 170th week of the sit-in, and the continuation of this intervention for 30 weeks, they were forced to suspend their demonstrations. In 2009, they resumed their sit-ins. Nevertheless, during the 700th week in 2018, peaceful demonstrations were unconstitutionally banned. Nevertheless, the Saturday Mothers staged a sit-in and security forces attacked participants with tear gas, rubber bullets and many relatives of the disappeared were arrested. The then Minister of the Interior accused the Saturday Mothers of using motherhood as a means of victimization, putting a victim mask on terrorism and seeking to divide society. This was not the first time they had been confronted with the state's attempt to legitimize its unlawful acts by linking terrorism to enforced disappearances.



Given Turkey's policies, this government reaction was not surprising. In addition, the UN Working Group report published in 2020 contains allegations that enforced disappearances were again applied after the 2016 coup attempt and that Turkish armed forces were involved in the disappearance of Syrian citizens in northern Syria after the “Spring of Peace” operation.



Following a referral to the Constitutional Court, the latter ruled that the ban on sit-ins violated freedom of assembly and demonstration. Despite this ruling, the authorities continued to prevent Saturday Mothers from gathering in front of Galatasaray Square. They were repeatedly arrested, handcuffed and subjected to police violence as they tried to leave their carnations in the square. Although the square was reopened to the Saturday Mothers in November 2023, they are still being prosecuted in two different cases under the law on gatherings and demonstrations. Despite all this, they have fought for all these years in order to bring the perpetrators of enforced disappearances to trial.

As part of a FEMED project in Turkey, I interviewed relatives of missing persons. Hülya Alpsoy recounted that her requests after her husband's disappearance were not accepted, that her children lived in fear that their mother would also be abducted, that they were discriminated against in accessing social aid and health services. Aziz Taşkaya, mentioned that he and his relatives had to leave all their possessions in their hometown and emigrate to Istanbul due to the repressions suffered after his brother's disappearance, and that they encountered severe economic difficulties. For 30 years, all her attempts to find her brother went unanswered. Whenever a bone is found near his hometown, Aziz immediately goes there, in the hope that it might belong to his brother.



Remziye Bayram reported that she had suffered police violence at the police stations she turned to after her son's disappearance, and that the grief caused by his disappearance had led to physiological illnesses. Finally, Mehmet Karakaya explained that after his father's disappearance, it was difficult for his mother to bring up 9 children alone, and that they experienced financial and psychological difficulties.

*“Currently, the Saturday Mothers are not only searching for their missing loved ones, but also fighting for the rule of law, which is in danger in Turkey.”*

It is clear that these and many other people are continuing their struggle to find their missing loved ones, despite the repression, the difficulties encountered, the investigations that have not been opened, or that have been opened but not pursued, and the criminal cases that have been closed due to the statute of limitations.

Today, the Saturday Mothers are not only searching for their missing loved ones, but also fighting for the rule of law, which is in danger in Turkey. At every opportunity, they affirm that they will continue to fight both in the legal and social spheres.

So, if you were a relative of a missing person in Turkey, imagine all the violence suffered during your search, all your appeals rejected. Investigations or prosecutions barely opened, without the necessary procedures being carried out until the end of the statute of limitations. If you were a relative of a missing person in Turkey, those responsible for your loved one's disappearance would be walking freely in the streets, you would have been detained several times and put in the dock where the real culprits would never be seated. Despite all this, you would still have to continue your struggle every day for 30 years.



## The youth's voice

Oumaima Beggar

### The impact of disappearance: A story of remembrance and activism

From my earliest childhood, I was marked by a family tragedy that profoundly affected my life: the disappearance of my grandfather, Allal Mouhaj, during the 1972 military coup in Morocco. My mother's and grandmother's poignant accounts of the tragic circumstances of this event created a strong emotional bond with me, despite my physical absence when the tragedy unfolded.

My grandfather, Allal Mouhaj, was a remarkable man, according to my grandmother, brimming with life and enthusiasm. The brutality of his death, which occurred on the night of August 7-8, 1972, until we were informed of his death in a terrible secret detention center, left a huge void in our family. Allal Mouhaj was born in 1940, married, father of three daughters and a pilot in the air force. Shortly after the 1972 coup attempt, he was accused of taking part in the attack on King Hassan II's plane and sentenced to 20 years in prison. He then spent a year in prison, during which my family visited him, before he suddenly disappeared from prison. Only after his death did my family learn that he was in cell n°2 of the secret Tazmamart prison. He died on December 9, 1977, according to the National Council for Human Rights, of acute intestinal poisoning. The location of his grave is still unknown.





The pain of this loss has been passed down through the generations, and even today its absence is still felt, like a wound that refuses to heal.

My mother's and grandmother's stories also highlighted the injustices suffered by the innocent condemned, some to 18 years of arbitrary confinement, and many to death due to the horrific conditions of detention. What's more, the crimes of enforced disappearance continue, as grave locations are unknown and families are unable to mourn.

*“As a young person, I chose to get involved in activism to make my voice heard and that of those in the shadows, those whose disappearance has gone unanswered.”*

Through my involvement, I sought to pay tribute to my grandfather's memory and make his voice heard, even in his absence. By getting involved in militant actions, I found a way to channel my pain and anger, to transform this ordeal into a positive force for change. The Duty of Truth theme, “What if you'd disappeared?”, resonates particularly with my story. It prompts me to reflect on the impact that the disappearance of a loved one can have, not only on family and loved ones, but on society as a whole. The disappearance of my grandfather, Mr. Allal Mouhajj, in the coup d'état not only affected our family, but also had an impact on the community that admired and respected him.

As a young person, I chose to get involved in activism to make my voice heard and that of those in the shadows, those whose disappearance has gone unanswered. My commitment stems from my deep conviction that everyone has the right to be heard, even if they have disappeared. Enforced disappearances are heinous crimes that leave deep scars on families and communities. Disappearances are often the result of impunity for the perpetrators, who feel free to act without fear of being brought to justice. This is why it is crucial to raise awareness and mobilize public opinion to put pressure on the authorities to act.

In conclusion, the disappearance of a loved one is a tragedy that should never be trivialized. As young people, we have a duty to fight for justice and truth, so that no one is forgotten or left behind. Our voices can make a difference, so let's commit to a world where every disappearance counts.



## FEMED's activities

### Training and advocacy in Iraq

FEMED organized a training session on advocacy and political influence in Erbil, a city in Iraqi Kurdistan. The training session brought together 17 participants from associations working to combat enforced disappearances in various Iraqi cities (Erbil, Kirkuk, Mosul, Kerbala, Basra). The training took place from February 26 to March 1, 2023.

The aim of the training was to enable local players to acquire the tools and techniques essential to a successful advocacy strategy. The training focused on acquiring the knowledge needed to distinguish the different phases of an advocacy cycle. Workshops included negotiation, identifying an issue, writing a relevant message and networking.

In addition, working in small groups enabled a better understanding and assimilation of theoretical information. The 17 participants built their own advocacy strategies with the support, advice and guidance of the trainer. The participants showed great interest in the training. What's more, a contact group was created at the meeting, enabling participants to develop their networks.





## Meeting with Iraqi authorities and other stakeholders in the fight against enforced disappearances in Iraq.

In parallel with the training organized by FEMED, a delegation from FEMED and its Iraqi member association “Al Ata'a for Human Rights” attended various meetings with Iraqi regional authorities. These meetings provided an opportunity to update FEMED's knowledge of new draft laws relating to enforced disappearances, and to meet representatives of the Kurdistan Ministry of Justice and the Kurdistan Ministry of the Interior. One of the main themes of the meetings was the care of indirect victims of enforced disappearances, and the regional and/or federal centralization of case documentation. FEMED then met with the Iraq Independent Human Rights Commission.





## Women and enforced disappearances: a double penalty

Whether in Spain under Franco's regime, in Algeria during the Black Decade, in the Balkans during the Yugoslav wars, in Iraq or Syria, enforced disappearances have a major impact on women. In patriarchal societies, at the intersection of different relations of domination, women suffer various forms of violence, particularly when they are victims of enforced disappearance. Indeed, Article 24 of the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance specifies that the term "victim" means the disappeared person and any person who has suffered direct harm as a result of an enforced disappearance. Women are frequently exposed to the psychological, social, economic and legal consequences of enforced disappearance. In many societies around the Mediterranean, the absence of the disappeared man, combined with national legislation and social norms, intensifies the marginalization and multiple forms of oppression that women already suffer. Naturally, it is also these women who become defenders of rights and/or opponents of regimes. In so doing, they expose themselves to various forms of violence, intimidation and persecution.


To draw the attention of a wider public, FEMED organized a conference entitled "Women and enforced disappearances: a double penalty" on March 17, 2023 in Paris, to mark International Women's Rights Day. Through the various interventions, FEMED paid tribute to the struggles and fights waged by women close to the disappeared. Speakers included Emmanuel Janeau, board member of Amnesty International France, Jérôme Benzimra-Hazan, member of the Institut des Hautes Etudes Internationales (IHEI), Université Paris-Panthéon-Assas, Rowaida Kanaan, journalist and human rights activist and member of the General Secretariat of the Syrian Women's Political Movement, and Alia Marie, protection officer and humanitarian worker, specialized in international law.

**Journée internationale des droits des femmes**

**Vendredi 17 mars 2023**  
**18h00 - 21h30**

**AMNESTY INTERNATIONAL**  
 72 boulevard de la Villette, 75019 Paris  
 Métro: Colonel Fabien

**FEMMES ET DISPARITIONS FORCÉES:  
 UNE DOUBLE PEINE**



**FEDERATION EURO-MEDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES**  
 EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES  
 الفيدرالية الأوروبية المتوسطية ضد الاختفاء القسري

**RIPOSTE**  
 internationale

Collectif des Familles de Disparus en Algérie



## Advocacy mission to diplomatic representations in Geneva and UN bodies

FEMED led an advocacy mission in Geneva from May 8 to 12, 2023, on the sidelines of the 130th session of the United Nations Working Group against Enforced or Involuntary Disappearances. FEMED invited its member associations from Algeria, Libya, Morocco and Lebanon, as well as a partner association from Egypt, to take part in this advocacy mission.

The Libyan members of the delegation, in response to the WGEID's concerns about the relevance and conditions of a visit to Libya, recommended the implementation of such an action. They stressed, however, the high probability that the authorities would not cooperate. At present, most of the missing persons are in the hands of the militias, which themselves have links with the Ministry of the Interior. Dialogue with the Libyan authorities is therefore essential to put an end to the phenomenon of enforced disappearances caused by militias.

With regard to Lebanon, the prospects opened up by Law 105 instituting the rights of families to know the fate of missing persons were examined at length. Discussions then focused on the conditions for renewing the commission set up by the aforementioned law, as well as all the elements needed to explain and analyze its dysfunctions and blockages. Lastly, particular emphasis was placed on the need for the WGEID to get involved in the implementation and work of this commission, through visits, meetings and debates with Lebanese political figures, among others, to remove obstacles to financing, and above all to provoke a genuine political will to exploit the potential of this law.

The case of Egypt was discussed at length, in particular because of the worrying increase in arbitrary arrests and detentions, as well as enforced disappearances. Using the case of Ibrahim Metwally Hegazy, the representative of the Egyptian Commission for Rights and Freedoms described the situation of human rights defenders in Egypt. Discussions then turned to the feasibility of a visit by the WGEID to Egypt to examine the safety of the families of missing persons, as well as the individuals and organizations defending them.





## Training in advocacy techniques and political influence from September 26 to 29, 2023 in Hammamet, Tunisia

The course brought together seven representatives from Moroccan, Lebanese, Algerian and Turkish associations. The training took place in Hammamet, Tunisia, to enable all participants to travel without visas, particularly Libyans. Over four days, the various sessions and workshops covered the analysis of problems and solutions, tactics and interventions, the principles of advocacy, the legal framework concerning enforced disappearances, as well as all technical and strategic aspects related to advocacy and engagement activities. Participants worked in three separate groups, each representing a different country: Algeria, Libya and Morocco. The Algeria group chose to work on a strategic plan for the revocation of the Charter for National Reconciliation, the Morocco group on the creation of a new independent body to investigate enforced disappearances in Morocco, and the Libya group on the creation of an international investigation and sanctions mechanism in Libya.

## “What if i had disappeared?” campaign for the International Day for the Victims of Enforced Disappearance (August 30)

To commemorate the International Day in Memory of the Disappeared, held on August 30 each year, FEMED has launched a campaign from August 30 to September 2, 2023 entitled “Et si j'avais disparu?”



FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES  
EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES  
الفيدرالية الأوروبية المتوسطية ضد الاختفاء القسري

**RASSEMBLEMENT**  
JOURNÉE INTERNATIONALE DES VICTIMES DE  
DISPARITIONS FORCÉES

ا دا سام نستاو!  
¿Y SI HUBIERA  
DESAPARECIDO?  
ΑΔΑ ΓΑΜ ΗΕΧΤΑΟ?

WHAT IF I HAD  
DISAPPEARED?

**ET SI J'AVAIS  
DISPARU ?**

وإن كنت مفقود قسرا ؟  
YA ORTADAN  
KAYBOLSAYDIM!  
ΤΙ ΘΑ ΓΙΝΟΤΑΝ ΑΝ ΕΙΜΑ  
ΕΞΑΦΑΝΙΣΤΕΙ;

**30 août 2023**  
Place de la Bastille  
18h30-20h30

Various collectives of families of the disappeared were invited to take part, along with international NGOs and human rights activists from various countries in the Euro-Mediterranean zone. In addition to the various speeches, photos of missing persons and banners were displayed on the Place de la Bastille in Paris. After the speeches, a moment of silence was observed in the square and online via the zoom application. Thanks to the ability to participate online, people from all over the world were able to attend this symbolic event, including from Morocco, Algeria, Tunisia, Egypt, Lebanon, Iraq, Turkey, Kosovo, Bosnia, Canada, the USA, Belgium and Germany. The gathering ended with songs and music in honor of the missing.



The day after the gathering, FEMED organized a conference entitled “Memories and Justice”. The conference focused on the importance of memory and the work of historians and archivists in the fight against impunity and for Truth and Justice. Moderated by Madjid Benchikh, former Dean of the Faculty of Law in Algiers and former President of Amnesty International Algeria, the conference brought together Olivier de Frouville, Director of the Human Rights Research Centre in Paris and Chairman of the UN Committee on Enforced Disappearances, Joens Boel, former Director of UNESCO Archives and Executive Member of the “Archives and Human Rights” section of the International Council on Archives, and Malika Rahal, historian and Director of the Institut d'histoire du temps présent.

*“People from all over the world were able to attend this symbolic event”.*

September 1 was dedicated to the victims of enforced disappearance, with round-table discussions entitled “Récits de Vérité”, moderated by Mr. Aissa Rahmoune, Vice-President of the International Federation for Human Rights (FIDH) and the Algerian League for Human Rights (LADDH). The audience was moved by poignant testimonies from victims in Syria and Egypt, as well as from relatives of missing persons in Libya, Lebanon, Algeria and Morocco.

The campaign ended on Saturday September 2 with a day of visibility on the Place de la République in the heart of Paris. FEMED organized the day with the help of various associations of families of the missing based in France. A photo exhibition was set up and documentary films were shown on the square all day long. People from countries where enforced disappearances have taken place or are still taking place on a systematic and widespread basis joined FEMED teams and volunteers to discuss, exchange and share information, ideas, feelings and valuable contacts. Finally, the day was also marked by concerts performed by various groups and musicians.



## News from our members

### **The Committee of Families of Missing and Kidnapped Persons in Lebanon (CFKDL)**

The Committee of Families of Missing and Kidnapped Persons in Lebanon (CFKDL), founded by its president, Mrs. Wadad Halwani, is relentlessly fighting against the silence imposed by the authorities on the fate of 17,000 missing persons.

CFKDL, alone or in partnership with several networks and humanitarian organizations, notably FEMED, has been working for decades against enforced disappearances. This has been the case since the CFKDL was founded, through ongoing mobilizations over the years. In addition, over the two years 2022 and 2023, the committee and the families carried out numerous sit-ins, press conferences, cultural and artistic meetings, films, a song and a mural, all on the theme of disappearance, impunity and injustice. In addition, a book was written by 15 women, mothers, wives or sisters of missing persons, who had no experience of writing and some of whom are illiterate. The book recounts daily struggles, survival, suffering and nostalgia, and has been translated into French and English. The project was sponsored, technically and materially supported by the International Center for Transitional Justice (ICTJ) organization, to whom we extend our warmest thanks.

In March 2023, on the occasion of the CFKDL's 40th anniversary, we organized an informative and chronological computer graphics timeline in the "Al Safir" newspaper's showroom, presenting the different stages of the committee's struggle, consisting of countless political steps taken to obtain answers about the fate of our dearly missing ones.



Given the importance and usefulness of evoking the Lebanese (so-called civil) war, with all its atrocities and misfortunes, and the duty to pass on to new generations, this same exhibition is once again available to all at the “Beyt Beirut”, a building located on the former demarcation line of the war. This building has been preserved to serve as a museum in memory of the atrocities committed during the war.

Under the patronage of the Governor (muhafez) of Beirut, the committee invited the press, the media, all humanitarian organizations and above all schools, colleges and universities to ensure that the history of the civil war is never repeated.

Souhad Karam, for the Committee of Families of Missing and Kidnapped Persons in Lebanon.





## Coordination Committee of the Families of the Disappeared and Victims of Enforced Disappearance in Morocco

The Coordination Committee devoted most of its activities in 2023 to commemorating the 50th anniversary of the popular uprising of March 3, 1973.

In 1973, following the attempted coups d'état of 1971 and 1972, numerous uprisings took place across Morocco, which were brutally repressed. More than 2,500 people were kidnapped, tortured to death, reported missing and others brought to trial and sentenced. Others were released without trial, but will carry the scars of their captivity for the rest of their lives. Of the insurgents brought to trial, a large proportion were sentenced to terms of less than 5 years. After the trials, the detainees were kidnapped from the Kenitra central prison where they were serving their sentences. They were transferred to the Tazmamart prison, where they were held in abominable conditions until 1991, when 38 of them died as a result of the horrific conditions of detention.

On August 7, 1973, 80 left-wing activists were kidnapped following the events of March 3. They were held incommunicado for over 6 months and acquitted by the Kenitra court. However, they were kidnapped again by the secret police before their release, while their families were waiting outside the prison to welcome them. After this second disappearance, they were brought before the courts and tried a second time.





Thus, during 2023, to pay tribute to the victims of the above-mentioned events, the Comité des Familles took part in numerous activities held in several Moroccan cities: Casablanca, Khénifra, Moulay, Bouaaza and Figuig among others.

On March 5, one hundred relatives of the disappeared and victims of enforced disappearance in Morocco met in a general assembly, and concluded that cases of serious human rights violations cannot be closed until the truth is denied and justice is done.

On the occasion of the International Day of the Victims of Enforced Disappearance, a sit-in was organized in front of the Kenitra Central Prison in memory of all the activists who were detained there for many years, around a hundred of whom were sentenced to death and executed.

On various occasions, the Comité des Familles has issued releases to reiterate the families' demands: on March 24 for the Day of Truth; on May 1 for Labor Day; on June 20 in honor of the Casablanca uprising; on August 30 for the International Day against Enforced Disappearances; on October 29 for the Day of the Disappeared in Morocco; and finally on December 10 for International Human Rights Day.



The Committee also helped organize a caravan to the Tazmamart secret detention center. This action was scheduled for December 1-3, but was banned by the Moroccan authorities at the last minute. Following the banning of the caravan, the Committee took part in the press conference organized by the Tazmamart victims' association, which was held at AMDH headquarters in Rabat.

During 2023, the Committee also actively participated in training courses organized by FEMED in Tunisia and Morocco, and in conferences on serious human rights violations organized by Moroccan associations and political parties. Finally, the Family Committee actively helped prepare the 6th Moroccan Forum for Truth and Justice, held in Marrakech on February 16, 17 and 18, 2024.



## Djazairouna

In 2023, the Djazairouna association continued its ongoing activities. Firstly, the socio-psycho-legal unit continued to welcome, listen to and guide victims, providing them with social, psychological and legal support from a social worker, psychologists and lawyers. At the same time, the association has continued the process of enriching its database, in order to centralize information on victims and crimes of enforced disappearance. In addition, Djazairouna operates the DAKIRA (memory) documentation and research center, which houses literary works and press articles in its library, available free of charge to young researchers, victims of terrorism and other high-school and university students from Blida 01 and Blida 02.

Djazairouna has also organized days of commemoration in memory of the victims of terrorism, including the one held on June 24, 2023, in memory of Leila and Mohamed Redha Kheddar, murdered by Islamists at their home, which houses the association's headquarters.

Through various actions, Djazairouna continues to assert the status of victim, and to fight for the defense and promotion of human rights, particularly those of women and children, against violence against them, for equality, and for the establishment of the rule of law.



Djazairouna's work involves reflection, consultation, proposals and recommendations at various meetings and workshops; participation in surveys and polls conducted by international institutions; and contributions to studies and research at national, regional and international levels.



Here are just a few of the actions undertaken by the association in 2023:

- The drafting of the biennial report for the African Commission on Human and Peoples' Rights (since May 2016) on advances and violations of fundamental human rights in Algeria.
- Contributing to the research work being carried out by Ms. Ratiba Hadj-Moussa, professor of sociology at York University in Toronto, on alternative memories in post-political violence contexts (civil war, terrorism, authoritarian regimes, etc.). This research is being carried out through meetings via zoom, in February and March 2023, with families who were victims of terrorism, and the president and secretary general of the Djazairouna association.
- Participation in the NGO Forum initiated by the African Centre for Democracy and Human Rights Studies (ACDHRS), on the occasion of the 75th Ordinary Session of the African Commission on Human and Peoples' Rights, held in Banjul, Gambia from April 29 to May 01, 2023. During this forum, several recommendations concerning the protection and promotion of human rights in Algeria were formulated and sent to the Commission for adoption.
- The contribution to the exploratory study "Independent Civil Society - UN Engagement in Counter-Terrorism" conducted, in July 2023, by the Global Center and Rights & Security International as part of the scoping project to facilitate civil society exchanges and discussions on the need for and potential avenues, viability and value of independent engagement with relevant UN bodies and mechanisms on counter-terrorism issues, including the Global Compact.
- Participation in the production of a video on the consequences of the Charter for Peace and National Reconciliation and on the struggle of the families of victims of the 1990s in Algeria, in September 2023, as part of FEMED's "Neither among the living, nor among the dead" campaign.







FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES

EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISPEARANCES

الفيدرالية الاورو متوسطية ضد الإختفاء القسري

